



# Dossiers DE L'ONEMA



## Préserver l'anguille

Exemple local de suivi de l'espèce dans le cadre du plan de gestion de l'anguille

Dossier rédigé par Céline Piquier (délégation à l'information et à la communication) et Sylvia Landez (stagiaire à la délégation à l'information et à la communication). Dossier réalisé suite à une visite de terrain pour la presse et les partenaires organisée par la délégation de Toulouse et le service départemental des Landes.

L'anguille européenne (Anguilla anguilla L.), espèce emblématique des cours d'eau français, mais aujourd'hui menacée, fait l'objet depuis plusieurs années d'une surveillance accrue. Impulsé par le plan français de gestion anguille adopté en 2010, un programme de suivi et d'évaluation des populations s'est mis en place sur des sites spécifiques, dits sites index, répartis sur le territoire. Dans les Landes, le site index de Soustons constitue un lieu d'études privilégié de tous les stades de l'anguille qui permettra, à terme, de fournir de précieuses informations pour améliorer la gestion de l'espèce. Retour sur une opération de suivis menée par les agents de Migradour, de la Fédération de pêche des Landes et de l'Onema sur l'étang de Soustons.

« 10 fois moins d'anguilles présentes dans nos rivières en trente ans tant au niveau européen que français ». Ce constat alarmant traduit à la fois l'urgence de sauvegarder l'anguille mais aussi l'urgence d'améliorer l'état des cours d'eau. Migrant d'eau de mer en eau douce tout au long de sa vie, l'espèce subit les impacts des activités humaines - pollutions des eaux et dégradations des habitats, aménagements des cours d'eau par des obstacles infranchissables, piégeage dans les turbines, surpêche, assèchement des zones humides, braconnage.... - et les impacts des changements globaux (climat. courantologie). Ces menaces, fortement nuisibles à son développement, la place depuis 2009 sur la liste des « espèces en danger critique d'extinction » de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

L'anguille, comme d'autres poissons migrateurs, est un indicateur de la qualité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques. Présente sur l'ensemble de l'espace européen, l'anguille nécessitait une gestion commune et uniforme. C'est pourquoi, en 2007, l'Union européenne a décidé de prendre des mesures de protection en adoptant un règlement européen instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes et invitant les États membres à élaborer des programmes de gestion de l'espèce.

# Un plan de gestion national pour une protection européenne

Le plan de gestion national anguille (PGA), découlant du règlement européen, a été adopté par la France en février 2010. Il est, par ailleurs, décliné et mis en œuvre au niveau de 10 territoires identifiés, dénommés unités de gestion (Artois-Picardie, Seine-Normandie, Bretagne, Loire, Garonne, Adour, Rhône-Méditerranée, Corse, Rhin et Meuse), qui correspondent au territoire de compétences des COGEPOMI (comité de gestion des poissons migrateurs), instances de concertation créées en 1994. Ce découpage en 10 unités de gestion prend en compte les spécificités biologiques et les zones d'exploitation de l'espèce.

L'objectif du plan national ? La reconstitution du stock d'anguilles et un taux d'échappement vers la mer d'au moins 40 % de la biomasse « pristine » d'anguilles argentées. Cinq grands axes d'intervention ont été actés : la lutte contre la pêche illégale et le braconnage, l'encadrement et la règlementation de la pêche légale, professionnelle et amateur, l'aménagement des ouvrages sur les cours d'eau pour réduire la mortalité des anguilles et permettre leur libre circulation, le repeuplement des rivières et l'amélioration de la



Etang de Soustons dans les Landes - matériel de pêche nécessaire au suivi des populations d'anquilles







#### Témoignage

#### Jean-Jacques Barreau, Directeur de la délégation de Pau de l'agence de l'eau Adour-Garonne

La problématique de l'anguille m'est familière car, dès les premiers signes de chute des populations, j'ai pu participer sur divers postes à des travaux d'études et des plans d'action sur la gestion de population en vu de sa préservation. Aujourd'hui, la sauvegarde de l'espèce est une priorité car la population est en dessous de son seuil de renouvellement et de survie. L'agence est très engagée dans une politique en faveur des migrateurs, notamment l'anguille. Ainsi, notre 10ème programme permet de financer des équipements sur les ouvrages pour favoriser la continuité écologique des migrateurs comme par exemple des aménagements tant à la montaison qu'à la dévalaison. Nous contribuons également à des opérations de suivi technique et scientifique pour la reconstitution des stocks de population et pour le soutien des populations. Le territoire de l'Adour et ses courants côtiers, où se trouve le courant de Soustons, est un écosystème, entre terre et mer, très propice à la présence de l'anguille. Sur ce site index, les conditions sont ainsi réunies pour pouvoir suivre et étudier la dynamique du stock dans sa globalité du cycle continental. Depuis fin 2011, l'agence de l'eau participe aux côtés de nos partenaires, Onema, Migradour, etc, au contrôle et suivi des opérations et nous finançons à hauteur de 60 % l'ensemble des opérations menées sur le site. L'anguille s'inscrivant dans un contexte national et international, nos actions sont une contribution à ce grand dessein qu'est la sauvegarde de l'anguille.



Embouchure du courant de Soustons - lieu de migration de l'anguille de l'océan à l'eau douce et *vice versa* 

qualité des eaux. Les différentes mesures sont mises en œuvre avec des objectifs chiffrés et des délais pour les atteindre. Elles doivent ainsi permettre d'agir sur chacun des facteurs de déclin de l'espèce.

## Un programme de monitoring pour un suivi du PGA

Dans le but d'évaluer l'efficacité du plan de gestion, un programme de suivi et d'évaluation (appelé « monitoring ») est également mis en place. Il permettra à terme d'optimiser les mesures prises et d'accroître les connaissances sur l'anguille. Ce monitoring s'articule autour de :

- > 1500 stations du réseau de contrôle et de surveillance (RCS) de la directive cadre sur l'eau pour surveiller l'état écologique des eaux et des peuplements piscicoles ;
- > un réseau de 220 stations de pêches électriques spécifiques anguille (RSA), mis en place en 2010, qui permettent d'estimer les populations d'anguilles jaunes en place ;
- > 10 sites index (ou rivières index) qui permettent d'évaluer le recrutement (civelles/ anguillettes) et la dévalaison (anguilles argentées) grâce à un dispositif de comptage de station de contrôle de migration. Les

sites index sont installés sur des territoires reflétant plus ou moins fidèlement la diversité des habitats aquatiques. Ils permettent de mieux appréhender l'état des populations d'anguilles et leur fonctionnement à l'échelle de l'ensemble du territoire.

## Site index de Soustons, un lieu d'étude unique

Dans l'unité de gestion de l'Adour, se trouve le site index de Soustons dans le département des Landes. Sa particularité ? être le seul en France où l'espèce peut être suivie à tous les stades de son évolution : civelle, anguille jaune et anguille argentée. Situé à proximité de l'océan, Soustons est formé d'un système de plans d'eau (étangs de Soustons, Hardy, Blanc et Noir) et de cours d'eau littoraux (dont Magescq et Bouyic). Dans ce lieu de vie idéal et propice à la croissance des anguilles, l'espèce y est très présente ce qui donne une vraie richesse aux résultats.

Le 18 juin dernier, l'opération de suivis des populations consistait à mesurer l'abondance du stock d'anguilles jaunes grâce à des opérations de capture-marquage-recapture. Quatre semaines de pêche aux verveux, filets spécifiques, en plus des pêches élec-



Relève des filets sur l'étang de Soustons au petit matin



Civelles

Mesures de biométrie sur les anguilles

triques se déroulent ainsi d'avril à juillet. « Les manipulations sur le site de Soustons ont commencé l'an dernier. C'était plutôt un essai car la manipulation est lourde et complexe. De plus, nous avons des contraintes liées au fait que le site est touristique. Ainsi en juillet et août, on ne réalise plus que les pêches électriques car il y a beaucoup de touristes sur les plans d'eau », nous explique Jean-Marie Touron, du service départemental de l'Onema.

Les agents du service départemental de l'Onema et de la délégation de Toulouse, l'association Migradour, et la Fédération de pêche des Landes ont posé, le 18 juin au soir, 30 verveux sur l'étang de Soustons. Le lendemain matin tôt, les agents relèvent les engins de pêche avec leur contenu. Ce jourlà, 223 anguilles, dont 3 déjà marquées lors

d'opérations antérieures. Ensuite, différentes mesures sont effectuées sur les anguilles par l'association Migradour avec l'aide de la Fédération de pêche des Landes afin d'évaluer leur poids, leur taille et l'absence de pathologie. Les anguilles sont alors marquées à l'aide de petites marques magnétiques puis relâchées aux endroits exacts de leur capture.

Le site de Soustons permet également à d'autres époques de l'année :

- > d'estimer de février-mars à août-septembre le flux entrant de civelles grâce à l'aménagement d'une passe piège installée au niveau du barrage de Soustons, situé à l'aval immédiat des plans d'eau :
- > d'estimer d'octobre à février le flux dévalant avec la mise en place d'une pêcherie d'avalaison installée en 2011.

#### Témoignage



#### Jean-Marie TOURON,

Service départemental des Landes - Onema

Le site de Soustons a la particularité d'être le seul site en France où il est possible d'étudier la problématique de l'anguille de A à Z, c'est-à-dire du stade civelles, en passant par le stade anguille jaune jusqu'au stade anguille argentée. Depuis 2012, l'Onema avec Migradour, l'association porteuse du projet, et la fédération de pêche des Landes, réalisent des campagnes de pêches au niveau des quatre plans d'eau, quatre fois par an. En fin d'après-midi, nous posons 30 verveux à des points GPS précis sur l'étang de Soustons et le même nombre sur les trois autres étangs réunis. Le lendemain, nous relevons les engins, pesons et marquons les anguilles puis les relâchons au même endroit de leur capture. Ces opérations mobilisent généralement 4 agents de l'Onema, 4 agents de Migradour ainsi que 2 agents de la Fédération de pêche. Même si la manipulation est assez lourde, nous obtenons des résultats intéressants grâce à un stock d'anguilles important qui nous permettra, à termes, d'avoir des données précises à l'échelle du territoire.

### Témoignage

#### Benoît DARTAU, Migradour

Le Cogepomi Adour, qui est chargé de l'application du plan de gestion anguille au niveau local, nous a confié la maîtrise d'ouvrage du programme de monitoring *via* l'Onema. La mise en place du réseau anguille et du site Index de Soustons que nous assurons doit contribuer au suivi et à l'évaluation des effets du plan de gestion. Ces études sont portées par Migradour grâce à un réseau de partenaires financiers et techniques

parmi lesquels l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'Union européenne (FEDER), la Fédération nationale de la pêche en France, la Fédération départementale de pêche des Landes, la Région Aquitaine, la mairie de Soustons et l'Onema. Débuté il y a seulement trois ans, notre recueil de données permettra de dégager des résultats concrets d'ici une dizaine d'années, durée moyenne du cycle de vie de l'anguille.





2013 est la première année de suivi complète sur le site index. Les résultats sont intéressants et renseignent déjà sur le niveau d'abondance conséquent de l'espèce sur ces plans d'eau littoraux et sur l'importante production d'anguilles argentées. Ils permettront à terme d'établir des relations entre le stock d'anguilles jaunes en place et les effectifs d'anguilles argentées ou de mieux comprendre la dynamique de la migration de dévalaison et l'influence des conditions environnementales sur ce type de territoires. Ils permettront également de suivre l'efficacité de la restauration de la continuité écologique qui va être engagée dès 2014 sur le système Soustons.



Barrage rénové de Soustons

#### Témoignage

## **Jean Bouhain,**Conseiller municipal à la mairie de Soustons

En tant que riverains du courant de Soustons, pêcheurs et landais, nous sommes tous très sensibles à la problématique de l'anguille. La mairie de Soustons s'est retrouvée impliquée dans la préservation de l'espèce suite à la rénovation du barrage de Soustons en 2011, jusque là en mauvais état. Après discussion avec les agents de l'Onema, nous avons décidé d'intégrer dans le génie civil de l'ouvrage une passe multi-espèce ainsi qu'une passe anguille. Le coût global des travaux s'élève à 1 million d'euros (vannes, automatisation, passes à poissons et soutènement des berges). Le nouveau barrage a été inauguré en juin dernier. Nous avons également décidé de restaurer l'ancienne pêcherie d'avalaison sur le courant de Soustons. La mairie de Soustons et le syndicat intercommunal de Port d'Albret s'investissent tout particulièrement dans la rénovation des ouvrages. Ses objectifs pour 2014-2015 ? Mettre en conformité les principaux obstacles présents sur le territoire, en particulier ceux présents sur le lac de Port d'Albret et le courant de Soustons, afin d'assurer une colonisation optimisée des plans d'eau du système Soustons.

Jean Bouhain est conseiller municipal en charge de la forêt et élu au syndicat intercommunal de Port d'Albert, en charge du suivi des travaux de rénovation.



Au-delà, ces actions participeront, à l'échelle de la France, au suivi de l'évolution de la population et de l'efficacité des mesures prises pour la préservation de l'anguille. La France rapporte tous les trois ans les données issues de la mise en œuvre de son plan de gestion. Un premier rapportage a ainsi été réalisé sur les années 2009-2012.



Directeur de publication : Gisèle Parfait

Rédaction : Céline Piquier et Sylvia Landez
Dossier réalisé suite à une visite de presse
organisée par Matthieu Chanseau (Délégation
interrégionale de Toulouse), et le service
départemental des Landes et particulièrement
Hervé Jacquot et Jean Marie Touron avec
l'ensemble des partenaires (Migradour, Fédération
de pêche des Landes, DTTM 40, agence de l'eau
Adour-Garonne).

Réalisation : Bluelife

Maquette : Éclats Graphiques



Impression: IME

Onema - 5 square Félix Nadar - 94300 Vincennes

Contact : celine.piquier@onema.fr

